

Projet d'intervention de la délégation du Bénin à la  
Conférence Mondiale sur la Réduction des Catastrophes  
Kobe-Hyogo (Japon) 18 – 22 Janvier 2004

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de  
délégation,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des  
Organisations Internationales,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ma délégation voudrait, à l'instar de celles qui l'ont  
précédées, vous présenter ses félicitations pour votre  
élection à la présidence de cette Conférence et pour la  
façon exemplaire avec laquelle vous dirigez nos travaux.

Mes félicitations s'adressent également à tous les autres  
membres du Bureau.

Ma délégation voudrait exprimer ses vives félicitations et  
ses sincères remerciements aux Autorités locales de la ville  
de Kobe ainsi qu'aux Autorités gouvernementales  
japonaises pour l'excellente préparation de la Conférence,  
l'accueil chaleureux qui nous est réservé et toutes les  
facilités qui nous sont offertes.

Monsieur le Président,

La Conférence Mondiale sur la réduction des catastrophes  
se tient à un moment où le monde se voit de plus en plus  
exposé et subit les affres des catastrophes naturelles.

Les événements dramatiques auxquels nous assistons  
depuis quelques décennies, et qui touchent de nombreuses  
populations fragilisées physiquement et dépourvues  
économiquement, recommandent que nous y réfléchissions  
tous, au niveau de chaque pays et au plan multilatéral. *international*

En effet, l'année 2004 a enregistré sur presque tous les  
continents, outre les guerres, plusieurs phénomènes  
naturels dévastateurs tels que ~~des~~ tremblements de terre, ~~des~~  
typhons, ~~des~~ inondations, ~~des~~ feux de brousse, des éruptions  
volcaniques, ~~des~~ maladies et d'autres fléaux.

Il importe que notre Conférence arrête des stratégies et  
mécanismes appropriés et initie un Plan d'Action qui nous  
permette de contrôler avec plus <sup>de manière</sup> d'efficacité et dans une  
perspective durable ces situations face auxquelles nos  
réactions sont souvent restées celles de « rattrapage », et  
qui dans de nombreux cas sont en décalage par rapport  
aux conséquences provoquées.

Les bases jetées par le suivi du Plan d'Action et la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr de 1994 se situent ici en bonne place.

Les débats menés lors des différentes sessions préparatoires ainsi que les travaux du Comité de rédaction ont permis d'approfondir le contexte des catastrophes auxquelles l'humanité fait face et les réponses d'urgence qu'il faut envisager.

L'analyse des différentes situations de désastres, en Amérique Latine, en Afrique, dans les pays d'Asie, en Europe, prouvent bien la vulnérabilité à laquelle nos sociétés sont confrontées.

Je voudrais souligner, devant cette importante tribune les difficultés des Pays en Développement, et plus particulièrement celles des Pays les Moins Avancés.

L'Afrique est le continent le plus frappé par les pandémies, la misère et la faim.

Comme si cela ne suffisait pas, des situations difficiles dues aux inondations, l'érosion côtière, les feux de brousse et aux incendies etc, persistent.

Au Bénin comme dans plusieurs pays, les statistiques concernant la pandémie du SIDA demeurent inquiétantes.

Les chiffres enregistrés en 2004 par les services compétents du Ministère de la Santé Publique sont supérieurs au Bénin à ceux des années précédentes tant pour le VIH/SIDA que pour le paludisme et ceux des maladies liées à l'eau.

Les ravages du paludisme, autre maladie grave se poursuivent malgré les efforts du Gouvernement et des Organisations Internationales présentes sur le terrain.

Les services de la Protection Civile du Ministère de l'Intérieur, oeuvrent aux côtés des ONG, de la Croix Rouge Béninoise et d'autres acteurs pour la lutte contre les inondations et les feux de brousse qui, en un laps de temps engloutissent tout ou partie des ressources d'une ville, d'un village, d'un marché. La destruction des voies d'accès aggravent la situation des populations qui se trouvent isolées d'autres centres importants.

Je voudrais aussi citer les cas effarants des villes de Cotonou et de Grand-Popo où le phénomène de l'érosion côtière s'observe le plus.

La population a assisté, impuissante à la disparition de plusieurs villages de pêcheurs emportés par les flots. Dans le même temps, la progression de la mer est considérable.

La dégradation des sols est aussi une situation très préoccupante.

Les efforts déployés par les populations riveraines avec l'aide des Maires installés depuis l'entrée en vigueur de la décentralisation n'ont pas encore permis d'améliorer la situation.

A Cotonou, ville qui abrite à elle seule environ 900 000 habitants, le problème se pose avec acuité.

- Ma délégation estime qu'il est important d'inclure dans la pratique des populations, une éducation basée sur la culture de la prévention à tous les niveaux.

Ceci devra concerner tous les services techniques dans chaque pays : les services météorologiques, ceux de l'environnement, de la protection civile, les services humanitaires et les institutions d'aide au développement à travers un système d'alerte rapide.

L'agriculture, secteur économique prépondérant au Bénin est une activité dans laquelle on relève également des difficultés telles que celles liées au stockage et à la conservation des produits. En effet, des phénomènes climatiques instables observés (sécheresse grave et

inondations, etc) perturbent largement les cycles des produits agricoles.

Les producteurs de coton éprouvent d'énormes difficultés dans le stockage et la conservation de ce produit.

Les risques afférents à l'utilisation des engrais et pesticides méritent également d'être soulignés.

Ma délégation apprécie l'importance pour les Gouvernements d'intégrer systématiquement dans leur politique des plans et programmes visant le développement et la réduction de la pauvreté.

La coopération internationale incluant les accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux devra être traduite par des partenariats effectifs et productifs.

Ma délégation pense que le plan d'action qui sera adopté à l'issue de la Conférence Mondiale de Kobe et qui couvrira la période 2005-2015 devra se focaliser sur les préoccupations actuelles de tous les pays en proie à des sinistres.

Aussi, ma délégation voudrait-elle, au nom des Pays les Moins Avancés, plaider pour un bon suivi et une mise en œuvre effective et efficace des conclusions de ces travaux, gage d'un monde sûr.

La solidarité mondiale devra se manifester pour aider ces pays à juguler les maux qui les ravagent afin de satisfaire des droits essentiels tels que le droit à l'éducation, l'alimentation, l'accès aux soins de santé primaire, le droit au logement, la préservation d'un environnement sain et le droit au bénéfice et à la jouissance équitables de la richesse nationale.

Monsieur le Président,

Je voudrais rappeler que la réalisation effective, suivie et coordonnée des objectifs définis et des engagements pris lors des grandes conférences internationales et contenues dans les plans d'action de ces conférences pourra contribuer à l'atteinte des objectifs visés par notre présente conférence.

Je citerai notamment :

- le Sommet du Millénaire de septembre 2000 ;
- la 3<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés en mai 2001 ;
- la Conférence de Monterrey sur le financement du développement ainsi que la Conférence de Johannesburg sur le développement durable.

De même, la mise en œuvre des formes de partenariats interrégionaux tels que les Accords ACP-UE signés à Cotonou en Juin 2000, devra être renforcée.

Je souhaite pleins succès à nos travaux.

Je vous remercie de votre attention.